



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse
Cunsigliu Economicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE¹
Du Mardi 28 janvier 2025 à 10h
Présentiel (Salle des délibérations – Assemblée de Corse)

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le mardi 28 janvier 2025, à 10 heures**, en présentiel de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

L'ordre du jour était le suivant :

I- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 17 décembre 2024 ;

II- Examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif :

2.1 - Projet d'avis 2025-01 relatif au Schéma territorial des espaces naturels sensibles de Corse ;

2.2 - Projet d'avis 2025-02 relatif au Plan de lutte contre la fièvre catarrhale ovine sérotypes 4 et 8 en Corse ;

2.3 - Projet d'avis 2025-03 relatif au Contrat de location-gérance des biens meubles et immeubles pour l'exploitation de la source territoriale d'Orezza et présentation des statuts de la SCIC Orezza ;

III- Délibération portant désignation au GT EPP installé au sein de CESER de France

IV- Questions diverses.

Étaient présents (42) :

Véronique ACKER-CESARI, Christian ANDREANI, André ANGELETTI, Michèle BARBE, Antoine BATTISTINI, Frédéric BENETTI, Gérôme BOUDA, Pasquale BRASSET, Jean BRIGNOLE, Jean CANARELLI, François CASABIANCA, Alexandra CESARI, Hyacinthe

¹ Adopté à l'unanimité
Votants : 52

CHOURY, Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI, Jean-Pierre CLEMENTI, Nicolas DE PERETTI, Xavier D'ORAZIO, Hélène DUBREUIL-VECCHI, Marie-Jeanne FEDI, Bernard FILIPPI, Léon GIACOMONI, Jean-Jacques GIANNI, Jean-Pierre GIUDICELLI, Jean-Pierre GODINAT, Cécile LIBERATORE-RUGGERI, Denis LUCIANI, Jean-Pierre LUCIANI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Patrick MIAS, Marie-Jeanne NICOLI, Marc NINU, Laura NOBILI, Christian NOVELLA, Jean-Thomas OLLANDINI, Julie PANTALONI-BARANOVSKY, Pat O'BINE, Jean-Jacques RIUTORT, Pierre-Jean RUBINI, Valérie SALDUCCI, Marie-Josée SALVATORI, Jean-Dominique SUSINI, Stefanu VENTURINI.

Étaient absents et ont donné pouvoir (8) :

Anthony BARTOLI (Pouvoir à Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI), Charles CASABIANCA (Pouvoir à Marie-Jeanne FEDI), Françoise CIANFARANI (Pouvoir à André ANGELETTI), Jean DAL COLLETTO (Pouvoir à Marie-Josée SALVATORI), Hélène FILIPPI (Pouvoir à Alexandra CESARI), Fabrice OGLIASTRO (Pouvoir à François CASABIANCA), Paul TROJANI (Pouvoir à Marie-Jeanne NICOLI), Pierre VITALI (Pouvoir à Antoine BATTESTINI).

Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du CESEC de Corse salue l'Assemblée et demande à **Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI** de procéder à l'appel des conseillers ; après constatation du quorum (40 présents à l'ouverture de séance), **la Présidente**, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

Puis **la Présidente** entame son discours d'ouverture de séance :

« Saluta cari culleghi,

Prima di cumincia, un altra volta vi pregu a tutti com'è à quiddi chi vi so cari, paci è saluta ; vi pregu dino forza è curaghju in u nosciu impegnu à prod'un avena piu felice pà a Corsica ; i sfìdi so maio mà insemi puddemu participa à cambia u corsu di a storia.

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui, à l'aube de cette nouvelle année, il est encore temps alors je forme le vœu que nous continuions à travailler ensemble dans l'esprit qui nous caractérise, celui d'échanges féconds et de démarche constructive, qui prouve qu'il est possible de s'entendre même si les voix sont divergentes et de trouver des points d'équilibre au service de la Corse. Je veux vous remercier de votre participation toujours active et de votre engagement dans les travaux de l'Assemblée, merci également à l'équipe administrative qui nous accompagne avec disponibilité, compétence et efficacité.

Je ne me livrerai pas à un bilan de 2024, mais je voudrais souligner que nous avons, je crois à travers la qualité de nos travaux, collectivement démontré que notre Conseil est un espace essentiel de débat et de réflexion à même de bâtir des réponses adaptées aux enjeux du territoire. Nos remarques, nos préconisations ont été en grande partie entendues et ont orienté, éclairé utilement les décisions des élus en matière d'action publique.

Force de proposition, nous avons inventé ensemble des solutions novatrices, porté des initiatives ambitieuses, qui savent concilier l'économique, le social, l'environnemental, le culturel, en s'appuyant, toujours, dans une approche pragmatique, sur les besoins et les attentes des forces vives de l'île.

À l'heure où certains parlementaires envisagent de supprimer les conseils consultatifs, dans un souci peu convaincant d'économie dans les dépenses publiques - vous savez que ce projet de loi revient avec force aujourd'hui puisque même Éric Ciotti soutient cette proposition - nous devons continuer à porter haut la voix de la société civile au service de l'intérêt général et du bien commun ; et nous attacher à préserver avec force les valeurs qui nous unissent : le respect de l'autre, la tolérance, le dialogue. Il est important de le réaffirmer, encore plus aujourd'hui, les Conseils consultatifs sont des interfaces entre la société civile et les institutions, qui créent des liens et participent à la cohésion sociale et contribuent en étant intégrés aux

processus décisionnels, à réduire la distance de plus en plus grande, entre les populations et leurs représentants.

Amplifier la participation citoyenne, est aujourd'hui indispensable, l'installation récente de l'Assemblée di a Ghjuventù, est à cet égard significative de la prise de conscience de nos élus, de la nécessité de multiplier les espaces d'échanges et de concertation, qui encouragent l'implication de chacun dans la vie publique et augmentent ainsi la transparence et la légitimité des politiques mises en place ; Si ces assemblées ne remplacent pas les institutions démocratiques bien sûr, elles les complètent en mettant souvent en lumière, les angles morts, les manques de l'action publique ; elles les enrichissent et les renforcent, et permettent d'intégrer des perspectives diversifiées qui tiennent compte d'intérêts variés. Elles sont donc essentielles, au débat démocratique et il faut lutter pour qu'elles soient maintenues.

Nous l'avons évoqué déjà à plusieurs reprises la situation du monde, le contexte national et international, politique et géopolitique reste chaotique et incertain et les dynamiques reflètent un mélange de crises persistantes, de mutations accélérées. Cette époque de bouleversements majeurs, de basculements anthropologiques inquiète : les équilibres mondiaux sont modifiés, les signes qui menacent les fondements même des démocraties sont repérés - montée des populismes et des extrêmes droites, puissance des réseaux sociaux, désinformation et discours de haine, règne de l'argent, rapports sociaux qui se durcissent, loi du plus fort, violences, économie parallèle... - ; et ce n'est pas l'arrivée de Trump, à la tête de la plus grande puissance mondiale qui peut apaiser nos craintes.

Les défis à relever sont majeurs, nous les connaissons tous et les avons largement abordés dans nos réunions, crise sociale, crise économique, crise énergétique, crise politique, crise sociétale aussi, avec des bouleversements induits - qui ne sont pas encore tout à fait maîtrisés - du numérique et de l'intelligence artificielle et bien sûr crise écologique qui s'est particulièrement manifestée à travers la succession de catastrophes : inondations dévastatrices, fréquents cyclones, et sécheresses récurrentes qui génèrent de fortes tensions dans la gestion de l'eau par exemple. Cette crise climatique est de plus en plus tangible et ne permet plus de tergiverser, elle nous rappelle la dépendance de l'humanité vis-à-vis des écosystèmes pour ses ressources et sa santé.

Ces questions, rapidement évoquées, concernent la planète entière et exigeront des mesures fortes au niveau international, une action coordonnée et concertée - si on veut en réduire les effets - ; mais elles imposent également que soient mises en place des solutions faisables et immédiates au plus près, de chaque territoire, et de ses réalités particulières.

La tâche est complexe et des dispositifs forts sont déjà actifs dans notre région, il nous incombe d'accentuer les dispositifs de préservation de nos ressources naturelles, de développer les énergies renouvelables, et nous pouvons nous féliciter que la Corse soit seconde après l'Allemagne à avoir développé avec volontarisme, l'énergie photovoltaïque ; Continuer également à promouvoir une agriculture biologique, de favoriser une mobilité plus douce, de penser autrement l'aménagement du territoire, la manière d'habiter ; on sait que l'île dispose d'un potentiel considérable en matière de développement économique, mais il ne s'agit pas ici de faire une énumération de tous ses atouts, mais de les valoriser.

Mais je crois que si l'on veut associer l'ensemble des habitants dans un projet émancipateur de futur commun, il faut créer une dynamique inclusive vertueuse en renforçant la culture, en particulier, en soutenant mieux la création, en développant l'usage de la langue : elles sont les ciments de l'identité insulaire, une identité qui est en mouvement ouverte aux autres, qui revitalise son patrimoine, son héritage en les rendant vivants et modernes. Ces domaines doivent rester des priorités de l'action publique en ayant des budgets alloués à la hauteur de l'enjeu.

Le contexte budgétaire de 2025 sera très contraint tant au niveau national que local et l'année s'annonce très difficile dans l'ensemble des secteurs d'activité. Nous aurons l'occasion dès le mois de février, de parler concrètement de cette question financière au moment de l'analyse des orientations budgétaires. On peut souhaiter, que la Corse parvienne dans l'année à obtenir les moyens institutionnels et financiers pour répondre à l'ensemble des besoins.

Les travaux que nous allons avoir à mener, dans les semaines à venir, vont trouver un cadre favorable dans nos réflexions à venir, qu'il s'agisse de l'évolution institutionnelle vers l'autonomie ou de la révision du PADDUC ; cela permettra d'élaborer de manière concertée, en mettant ensemble toutes les personnes concernées, un projet de société global inclusif, plus juste et plus solidaire qui modifie notre mode de développement, nos systèmes de production, de consommation, nos modes de vie et qui créent de la valeur

ajoutée, générant de l'emploi agréable au salarié, respecté dans ses droits, valorisé dans le travail, engagé dans ses responsabilités.

La Corse, par sa taille, sa singularité est un microcosme propice à l'émergence d'idées nouvelles, laboratoire d'expérimentations alternatives dans tous les domaines, l'île peut montrer qu'il est possible de penser l'avenir de manière durable, ce qui se fait ici pourrait être inspirant, des exemples à suivre pour d'autres territoires.

Les chantiers à entreprendre ou à poursuivre cette année vous le voyez sont nombreux et complexes, dans les mois qui viennent, nous avons décidé de travailler, outre nos auto-saisines engagées, sur la question du tourisme qu'il convient de repenser ou bien encore des moyens de lutter contre les organisations mafieuses. La liste n'est bien sûr pas exhaustive et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Mais avant d'aborder l'ordre du jour, je veux évoquer avec gravité et inquiétude la spirale de violence mortifère dans laquelle nous sommes de nouveau entraînés. Quelques jours après le moment d'unité apaisée et joyeuse que la venue du Pape François nous a permis de vivre, nous avons été dévastés par la fusillade qui a eu lieu dans un bar bondé de la ville d'Ajaccio, et qui a fait un mort et de nombreux blessés. Ayons une pensée pour les familles endeuillées, que ce soit celle du jeune homme décédé, Pilou Giorgi mais aussi, celles des blessés.

Le contraste est saisissant et invite à penser les paradoxes de notre île.

La violence, les violences plutôt car elles sont de nature différente, ne sont bien sûr pas l'apanage de la Corse ni l'expression d'une quelconque particularité innée, elles sévissent partout dans le monde et de manière de plus en plus sauvage, mais ce fléau gangrène notre société, nous empêche ici de vivre en paix. Ses conséquences sont multiples, elles fragilisent le tissu social, entravent le développement économique et ternissent l'image de notre île, mais surtout ensanglantent notre jeunesse et endeuillent bien des familles.

Il est urgent d'en comprendre les racines profondes, liées à de multiples facteurs, dont les inégalités sociales persistantes, à des enjeux identitaires complexes internes et externes, à l'influence de plus en plus prégnante d'organisations criminelles mafieuses, au trafic de stupéfiants et il y aurait encore beaucoup de causes à trouver et à analyser.

Cette année de commémoration du tricentenaire de la naissance de Pascal Paoli sera une occasion d'aborder en profondeur cette pièce à double face, cette Corse dualiste encore enlisée dans des fonctionnements archaïques, d'analyser les freins qui ont entravé la modernisation que Pasquale Paoli voulait engager, et qui sont pour certains encore à l'œuvre aujourd'hui. Ainsi, il faudra déconstruire l'image positive du bandit d'honneur réglant ses comptes lui-même, celle du virilisme qui perdure avec son culte des armes, et tenter de faire admettre que seuls la démocratie et la justice peuvent permettre des jours heureux pour chacun d'entre nous.

Pour lutter efficacement contre la violence, les violences il faut adopter une démarche globale combinant, outre les mesures sécuritaires, police, justice qui relèvent du régalien, et qu'il conviendra de renforcer, des mesures sociales économiques politiques, culturelles et éducatives : il nous faut donc agir sur tous les fronts : prévention, répression, mais aussi reconstruction sociale et éducation.

Il faut donc changer de paradigme et sur ce sujet, nous pourrions d'ailleurs proposer à l'Assemblée di a Ghjuventù, de travailler avec nous sur cette question primordiale.

Vous l'avez compris cette année qui commence sera dense et travailleuse et je sais que je peux compter sur notre intelligence collective, sur la pertinence de nos réflexions pour tracer et ouvrir de nouveaux chemins.

C'est l'espoir qu'un autre monde est possible que nous devons mettre en avant aujourd'hui, vous le savez les périodes de régression, l'histoire l'atteste, catalysent des remises en question profondes, des réformes significatives, les sociétés, les individus se mobilisent, résistent, innover et démontrent leur résilience et leur volonté de dessiner un autre avenir.

Je vous remercie de votre attention, »

Puis la **Présidente** passe à l'examen de l'ordre du jour.

1/Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 17 décembre 2024 ;

La Présidente interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

François CASABIANCA indique pour sa part avoir sollicité, la modification à la ligne 432, de l'expression « questions anthropiques » en « impacts anthropiques », davantage appropriée.

La Présidente acte donc, cette demande de modification.

Aucune autre prise de parole n'étant sollicitée, **La Présidente** soumet le projet de procès-verbal au vote :

Votants : 48

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 48

Le procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2/ Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif ;

*Arrivée de Jean-Thomas OLLANDINI

2.1- Projet d'avis 2025-01 relatif au relatif au Schéma territorial des espaces naturels sensibles de Corse ;

Rapporteur François CASABIANCA pour la commission « Politiques environnementales aménagement, développement des territoires urbanisme ».

Monsieur le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie François CASABIANCA pour sa présentation et donne la parole aux conseillers.

Christian NOVELLA revient sur la présence de Guy ARMANET qui selon lui, était présent en représentation du Conseil Exécutif alors que la Direction générale adjointe était présente pour assurer la présentation du rapport : il semblerait que cela ne soit pas anodin car il considère que cet avis –même si on a dit qu'il était bien fait, avec la création de cartes sites intéressantes- ne correspond pas à la réalité du terrain –le faisant penser que cela n'a pas été fait en collaboration avec les services, à cause du millefeuille et à ce titre, il reste dubitatif, car d'une part, il n'y a aucune garantie sur la création de ces espaces naturels, parce qu'il est déjà difficile de gérer ces espaces qui sont à forte protection actuellement –elles ne figurent pas sur ce document, peut-être parce que ce n'est pas le but du schéma puisqu'il s'agit d'une création.

De plus, on s'est aperçus que sur des zones (60) prévues -dont des zones d'intervention 28 et 34 de vigilance- des aménagements seront faits sur des zones qui sont dans l'illégalité totale, même s'il est dit dans l'avis qu'il faudrait se conformer à l'urbanisme. Aussi sur ces zones importantes, Travu et Cavaddu où des sites sont totalement dans l'illégalité, il conviendrait d'attendre qu'ils soient dans la légalité pour les aménager, afin de ne pas entrer dans un cycle irréversible : ces sites ont été cités en commission.

Par ailleurs, des délégations sont données à des maires, au Conservatoire du Littoral –et cela fonctionne- et à des communautés de communes pour gérer ces sites, mais ont-ils les moyens et la possibilité de s'opposer aux privés qui veulent s'installer sur ces sites, en toute illégalité, malgré leur bonne volonté ?

C'est un projet qui peut être intéressant mais aussi conséquent, pédagogique dans la mesure où tous les sites sont répertoriés et toutes les gestions inhérentes aux sites naturels, car cela ne s'est jamais fait, mais quant à l'éventualité de faire un aménagement du territoire, sans au préalable effectuer un réel inventaire, et tenter de restaurer ce territoire qui commence à être endommagé et l'aménager auparavant, paraît dangereux ; c'est la raison pour laquelle, il avait sollicité au nom de son association une prise d'acte, or la commission a décidé de donner un avis favorable. C'est la raison pour laquelle au nom de son association, il s'abstiendra sur le vote de ce rapport, car il n'a aucune garantie que cela ne sera pas l'ouverture sur des sites qui ne sont parfois utilisés et connus que par les Corses qui s'y réfugient, qui seront ouverts avec aménagement touristique sans garantie, sur la totalité de la Corse car 60 sites, représentent un chiffre considérable. Une expérimentation sur une dizaine de sites aurait pu être entendue, avec évaluation à l'issue –car dans ce rapport, il n'est pas fait état malgré la présence d'un observatoire ou d'un plan de gestion, d'une évaluation- aussi, pour son association, cela représente un pari ambitieux sans garantie de réussir.

Jean-Jacques GIANNI rappelle son expérience en termes d'hyper-fréquentation, notamment sur le site des piscines naturelles d'AÏTONE où 55 000 personnes se déplacent sur un espace minéral : c'est un lieu proche de la route, et certains s'éloignent le long des cours d'eau pour pique-niquer, attirant ainsi les cochons. Par conséquent, ce village touristique a décidé de déposer un dossier d'Espaces Naturels Sensibles, soit l'aménagement d'un site à tous les niveaux pour accueillir les gens dans les meilleures conditions, et faire en sorte que cela demeure un atout touristique. Le partage des sites se fait pour la 1^{ère} fois, puisque jusqu'à présent c'est le Conservatoire du Littoral qui avait en charge de distinguer ces sites, le travail de la Chambre des Territoires a permis cette scission de sites montagne/littoral. Depuis 40 ans, l'aménagement du littoral s'est fait admirablement par le Conservatoire du Littoral, mais aujourd'hui les municipalités sont exsangues, et il est nécessaire de dynamiser l'aide pour la montagne : il souhaite saluer le travail effectué par l'Office de l'Environnement de Corse notamment pour la pose de compteurs, mais aussi les échanges avec les touristes leur permettant de mieux appréhender ces sites touristiques.

Cet espace naturel sensible sera doublé par un classement du site, après 10 années de bataille, pour que justement ce haut canton soit aménagé.

La Présidente remercie Jean-Jacques GIANNI pour son plaidoyer et à ce titre elle rappelle la 1^{ère} révision du Plan Montagne qui va intervenir sous peu, dans lequel la création de cet observatoire de la Montagne pourrait être requis.

André ANGELETTI souhaiterait modifier la ligne 102, relative au droit de préemption – qu'il considère comme un passage en force -, en ces termes :

« Considérant qu'il faut favoriser la mise en place d'une veille foncière, afin de justifier le droit de préemption et d'expropriation ».

Il estime que ce serait là, un moyen d'assouplir la méthode, comme une ligne de conduite et les zones seraient désignées par anticipation, sans entrer dans le litige.

François CASABIANCA invoque le droit de préemption, comme un droit en tant qu'exercice du droit, où les communes, le Conservatoire du Littoral peuvent disposer de ce droit. En effet, c'est suite à la fusion des départements, que la Collectivité de Corse a acquis ce droit qui est donné par le texte. Sur le site Cavaddu, lorsque le Conseil Exécutif a présenté un rapport relatif à l'exercice du droit de préemption sur une parcelle sur laquelle un restaurant en copropriété était exploité, en réalité ce droit préexistait déjà depuis 2017 : c'est un droit imprescriptible. Enfin, ce droit ne s'est quasiment toujours exercé que par le Conservatoire du Littoral (qui possède 23% du littoral corse),

à travers cet exercice, un certain nombre de zones ont été soustraits à l'artificialisation des milieux. Ce droit doit être exercé dans un cadre précis et ce schéma en donne le cadre précis.

La Présidente s'interroge sur l'existence d'un STENS qui serait chargé de cette veille foncière ?

(Il lui est répondu par l'affirmative)

Denis LUCIANI souhaite appuyer le propos d'André ANGELETTI, car le site de Cavaddu est un site à part, et ne peut être comparé aux autres, notamment au cas de la montagne où ce sont les propriétaires de ces zones qui sont en cause : cette précision apportée par André ANGELETTI est nécessaire, car le texte concernant l'aménagement est équilibré, il associe le développement économique à la protection de l'environnement et les deux ne sont pas incompatibles, avec l'un qui est la condition de l'autre. Selon lui, il faut privilégier le dialogue et la concertation.

Christian NOVELLA revient sur la stratégie d'acquisition foncière, tel que cela est énoncé dans le rapport, avec la mise en place de programmes de maîtrise foncière, sans aucun passage en force.

Michèle BARBE estime que ce rapport identifie ces Espaces Naturels Sensibles en montagne, et pointe la surfréquentation qui est liée au tourisme : cela pose la question de répartir le tourisme dans l'espace et dans le temps. S'agissant de la surfréquentation, des possibilités d'aménagements sont possibles (ex : Conservatoire du Littoral...), cependant cela a un coût. De plus, une grosse sensibilisation (à double destination, des locaux, mais aussi des touristes) est indispensable.

Pat O'BINE souhaitait pouvoir rendre le touriste actif artistiquement avec des équipes présentes sur l'île, pour créer des expositions temporaires par exemple et rappelle que cette initiative avait retenu l'attention du Président de l'Office de l'Environnement de Corse, qui avait proposé qu'une réunion de travail se tienne sur ce sujet.

La Présidente consent à l'organisation de cette réunion car il est important de passer du tourisme consommateur au touriste acteur respectueux de son environnement.

Cécilia LIBERATORE-RUGGERI constate qu'en pleine saison, les flux et quotas sont difficilement quantifiables, au regard des différents moyens de locomotion (voiture, train, piéton...), les aménagements sont avérés mais le nombre de places de parking n'est pas représentatif.

François CASABIANCA estime que l'avis, tant dans sa construction que dans son contenu, est équilibré et donne bien les enjeux de valorisation, il synthétise sur la question réelle de ce rapport, autour de la stratégie d'acquisition foncière qui sera limitée par la réservation financière consentie sur ces lignes budgétaires (d'où la mise en place de priorités) et le texte donne les priorités. Cependant, le risque tel qu'énoncé par Christian NOVELLA est qu'identifier ces espaces remarquables, reviendrait à en faire des attracteurs de fréquentation. Il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble entre les zones de protection forte et les ENS.

La Présidente propose la rédaction suivante :

Ligne 102 – « *Considérant qu'il faut renforcer la veille foncière, afin de faciliter l'exercice du droit de préemption et d'expropriation* »

André ANGELETTI précise que le Conservatoire du Littoral ne dispose pas de droit de préemption, c'est la SAFER qui l'active. Par ailleurs chaque fois que le Conservatoire du Littoral demande une préemption sur une vente, c'est la SAFER qui intervient, avec un appel à candidature : 90% des achats du Conservatoire du Littoral, s'effectuent en échanges avec les propriétaires, en toute concertation.

La Présidente soumet l'amendement déposé par André ANGELETTI :

Ligne 102 – « *Considérant qu'il faut renforcer la veille foncière, afin de faciliter l'exercice du droit de préemption et d'expropriation* »

Votants : 49

NPAV : 0

Abstention : 6 (*Antoine BATTESTINI, Gérôme BOUDA, Jean-Pierre GODINAT, Cécile LIBERATORE-RUGGERI, Christian NOVELLA, Pierre VITALI*)

Contre : 0

Pour : 43

L'amendement est adopté.

Puis, **La Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 49

NPAV : 0

Abstention : 16 (*ACKER-CESARI Véronique, BARTOLI Anthony, BATTESTINI Antoine, BOUDA Gérôme, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE Jean, CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick, CLEMENTI Jean-Pierre, D'ORAZIO Xavier, GODINAT Jean-Pierre, LIBERATORE-RUGGERI Cécile, LUCIANI Jean-Pierre, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NOBILI Laura, NOVELLA Christian, VITALI Pierre*)

Contre : 0

Pour : 33

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2025-01.

2.2- Projet d'avis 2025-02 relatif au Plan de lutte contre la fièvre catarrhale ovine sérotypes 4 et 8 en Corse ;

Rapporteuse Marie-Josée SALVATORI pour la commission « Agriculture, développement rural, foncier, forêt, mer pêche »

Madame le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Marie-Josée SALVATORI pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 49

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis 2025-02.

*Départ de Nicolas DE PERETTI (*Pouvoir à Denis LUCIANI*)

2.3- Projet d'avis 2025-03 relatif au Contrat de location-gérance des biens meubles et immeubles pour l'exploitation de la source territoriale d'Orezza et présentation des statuts de la SCIC Orezza.

Rapporteuse Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI pour la commission « Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective ».

Madame le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Jean BRIGNOLE se dit satisfait car aujourd'hui, c'est la finalisation d'une volonté -y compris des personnels et des acteurs locaux, mairie, mais aussi des associations- de voir cette structure, un fleuron du rural disposer d'une location-gérance de 10 ans, qui va permettre de se projeter avec notamment une deuxième ligne d'embouteillage pour produire le verre et le plastique en même temps. Cependant, il reconnaît que l'avis ne fait pas état de la crainte, relative à la production, car malgré cette location gérance contractée par la SCIC et la Collectivité de Corse, la CADEC, les mairies, les associations, les salariés, aujourd'hui concernant la production, on ne dispose pas de toutes les garanties pour connaître le renouvellement du cycle de l'eau. Toutefois, certaines situations ont malheureusement perduré, en témoigne l'existence de la société LAILAILAI car, il n'y a aucune garantie de la relation contractuelle entre la société LAILAI et les Eaux d'Orezza : que va-t-il advenir des 2 millions de colles vendues à l'extérieur, qui avait un coût en production, stockage et transport, or qui rapportait peu à la SNEMO ? En outre, il y a également le problème du stock, en effet par le passé, cette société s'est accaparé un stock car elle en avait besoin, ainsi localement, il y eu des difficultés à produire. Par conséquent, il conviendra d'être vigilant sur le maintien de ce stock dans les entrepôts, d'ici au 25 février prochain, car sans stock, il n'y aura pas de vente en saison.

Enfin, le dossier des Eaux d'Orezza confère une vigilance accrue jusqu'au bout car, par exemple, l'article 1224-1 oblige de transférer les salariés, au lieu de les démissionner comme cela était prévu il y a deux mois : les salariés vont être salariés et employeurs, mais ne seront pas les seuls employeurs.

Frédéric BENETTI émet une réserve quant au changement juridique des Eaux d'Orezza, met en lumière les imperfections et les absences de certitudes notamment dans le devenir des Eaux, quant au stock, aux partenaires, à la réserve d'eau ... en définitive, des éléments aléatoires. Il s'interroge sur l'opportunité de changement de ce cadre juridique, ainsi que la présence de la Collectivité de Corse dans ce schéma, compte tenu que comme l'a dit Jean BRIGNOLE, les Eaux d'Orezza représentent un fleuron de l'industrie corse, et qu'en étant géré par des personnes privées, il est devenu ce fleuron : en définitive, un changement juridique qui offre plus d'incertitudes que de certitudes.

La Présidente confirme que cela a déjà été évoqué dans un précédent avis, puisque celui-ci est uniquement la concrétisation à travers la mise en place des statuts et de la convention.

Jean CANARELLI souscrit au propos de Frédéric BENETTI et considère cette transition -qui est un choix politique- particulièrement violente, et s'inquiète pour la pérennité de l'entreprise, en termes d'exploitation, de reconnaissances de personnels, voire en terme régional.

Jean BRIGNOLE oppose qu'aujourd'hui l'export se fait au détriment de la SNEMO, puisqu'en effet, la SNEMO produisait, stockait et transportait pour LAILAILAI, qui ne rétribuait la SNEMO que lorsqu'elle avait vendu ses stocks. La SNEMO avait plus de charges que de gains. S'agissant de l'export, depuis 7 ans, il indique que l'organisation syndicale qu'il représente n'a eu de cesse que de préconiser de s'intéresser à l'export, car la plus-value est plus intéressante. En 2021, les associations sont montées au créneau, parce qu'il n'y avait aucune retombée financière sur le territoire.

Jean CANARELLI se dit inquiet au moment de la mise en place juridique et administrative avec une incertitude telle sur le côté fonctionnel : le stock et la filière d'exportation sont des enjeux majeurs. Le choix politique qui a été fait, avec ce côté opérationnel sur le terrain reste trop aléatoire, d'une part parce qu'il s'agit du fleuron de la Corse et d'autre part, car il y a des emplois en jeu.

Jean BRIGNOLE précise qu'en 2019 la communauté des communes avait fait valoir un plan de reprise, qui n'a jamais vu le jour et c'est dans cette continuité que l'idée de la SCIC s'est développée dès 2021. Les revendications des salariés seront propres, ils détiennent 20% de la SCIC : la 2^{ème} ligne d'embouteillage sera difficile à intégrer, car les installations sont de petite taille. Enfin, la redevance initialement fixée à 100 000 €, n'avait pas été réévaluée depuis 1998, elle va passer à 240 000 €, ce qui est normal puisqu'elle est indexée sur le prix du litre (1 centime/litre).

La Présidente remercie les différents contributeurs, et estime que les inquiétudes exprimées sont restituées dans l'avis avec notamment un questionnement sur le bien-fondé de passer à une gestion publique, avec un choix politique qui a des incidences, en escomptant que les doutes inhérents à l'export mais aussi à la production soient levés.

Puis **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 49

NPAV : 0

Abstention : 1 (*Julie PANTALONI-BARANOVSKY*)

Contre : 0

Pour : 48

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2025-03.

3/ Délibération portant désignation au GT EPP installé au sein de CESER de France ;

*Départ de Jean-Pierre GODINAT

La Présidente rappelle qu'il existe un conseil d'évaluation des Politiques publiques en Corse, auquel le CESECC participe ; or, ici, il s'agit au niveau de CESER de France, l'association qui regroupe l'ensemble des présidents des conseils consultatifs présidée par la Marie-Claude BRIET-CLEMONT, Présidente du CESER Grand Est, qui a souhaité poursuivre les travaux déjà engagés et réalisés pendant les précédentes mandatures, du reste des livrables ont d'ores et déjà été réalisés en 2017 et 2022.

Ce groupe de travail a souhaité prolonger par un tome 3 des politiques publiques, qui permettra :

- d'analyser la plus-value des CESER dans leurs missions d'évaluation et de la mettre en regard de la loi 3DS depuis 2022 notamment, avec les liens à mettre en place avec la Cour Régionale des Comptes ;
- étudier la capacité à mettre en place des communautés régionales de l'évaluation ;
- mettre en place un guide présentant la démarche d'évaluation et les outils méthodologiques ;
- partager les outils en matière de suivi des préconisations, analyser les pratiques pour en construire les méthodologies possibles et partageables.

Ainsi, il a été proposé que Charles CASABIANCA participe à ce travail d'évaluation des politiques publiques et la présente délibération le désigne afin d'y participer.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI s'interroge sur le cadre défini par le CESER de France et ces évaluations des Politiques Publiques.

La Présidente confirme qu'un GT a été constitué au sein de CESER de France sur l'évaluation des politiques publiques, qui a déjà réalisé deux rapports, en 2017 et 2022. C'est un travail complémentaire, à celui qui est normalement développé par le Comité d'Evaluation des Politiques Publiques de la Collectivité de Corse : c'est la mise en commun de bonnes pratiques, et l'idée de

voir comment constituer un corpus d'outils partageables entre les conseils consultatifs. Enfin, la désignation de Charles CASABIANCA, est dans le droit fil de qualité de président de la commission des finances, la prospective et l'évaluation des politiques publiques.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI ignorait que la présidence de cette commission était dévolue à Charles CASABIANCA, cependant elle s'enquiert des motifs d'une désignation, qu'elle qualifie, d'office.

La Présidente observe que précédemment, Patrice BOSSART, prédécesseur de Charles CASABIANCA avait été désigné pour participer à cette évaluation, parce que dans la présidence de leur commission, les politiques publiques leur sont dévolus.

Puis, la Présidente soumet la délibération au vote :

Votants : 48

NPAV : 0

Abstention : 8 (*ACKER-CESARI Véronique, BARTOLI Anthony, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE Jean, CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick, CLEMENTI Jean-Pierre, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NOBILI Laura*)

Contre : 0

Pour : 40

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés et devient la délibération **2025-01**.

Nonobstant, **la Présidente** relève que lors de la désignation de la participation de Patrice BOSSART, à ce groupe de travail, cette délibération n'avait l'objet d'aucune abstention.

4/ Questions diverses

La Présidente poursuit par la présentation d'une motion relative à la libération de Boualem SANSAL, soutenue par Denis LUCIANI.

*Arrivée de Christian ANDREANI.

Denis LUCIANI fait lecture de ladite motion.

« *LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA
CORSE
DEMANDE*

la libération sans délai de Boualem Sansal, écrivain Franco-Algérien, incarcéré de manière arbitraire par le gouvernement d'Alger. La liberté d'expression est un des piliers essentiels de la démocratie, que l'on en d'accord ou en désaccord avec les opinions défendues. Etant âgé et malade sa détention est non seulement scandaleuse elle est dangereuse pour sa santé. Boualem Sansal s'est rendu à plusieurs reprises en Corse pour participer à des manifestations culturelles et littéraires. Nous lui apportons tout notre soutien.

SOUHAITE que l'Assemblée de Corse délibère dans le même sens. »

La Présidente remercie Denis LUCIANI pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **La Présidente** soumet cette motion, au vote :

Votants : 49

NPAV : 0

Abstention : 1 (*Gérôme BOUDA*)

Contre : 0

Pour : 48

Cette motion est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Puis, La Présidente procède à différents rappels calendaires :

☞ Les Groupes de travail constitués en auto-saisine :

- GT Education se réunira mercredi 05 février et auditionnera deux personnalités de Sardaigne, qui ont en charge la question de l'éducation ;
- Le GT Ruralités se réunira mercredi 12 février prochain ;
- Et le GT Transports se réunira lundi 10 février au matin.

Aussi, d'ici la fin de l'année 2025, des livrables pourront être réalisés.

☞ La 2^{ème} étape du séminaire socio-économique se déroulera mardi 4 mars prochain, et accueillera des personnalités extérieures (Banque de France, INSEE, DREETS...), après avoir entendu dans un premier temps les responsables présents au CESECC (Chambres consulaires, MEDEF...).

☞ **La Présidente** revient sur sa participation la veille, à la Cellule Economique mise en place par le préfet, qui pour sa 1^{ère} réunion était purement informative, en mettant autour de la table l'ensemble des personnes concernées pour les questions de développement économique et les difficultés rencontrées.

Cette réunion avait pour but de créer une cellule de veille et surtout de mettre en lumière, l'ensemble des dispositifs à la disposition des entreprises (Collectivité de Corse, Etat, Banques...). Cette 1^{ère} étape était de faciliter l'information, et de la diffuser le plus largement possible et de manière la plus simple afin que les personnes concernées y aient accès. Elle a permis à un certain nombre d'intervenants de s'exprimer sur les particularités de leurs secteurs et les difficultés rencontrées, avec un focus -à la demande des responsables- sur le BTP et les questions du Tourisme. Le préfet de Corse est très pro-actif et souhaite que tout soit mis en oeuvre pour que les difficultés du monde économique soient résolues en faisant mieux connaître les dispositifs et peut-être, mettre en place d'autres dispositifs spécifiques pour soutenir l'économie corse.

Véronique ACKER-CESARI a constaté l'absence des organisations syndicales à cette réunion, or le monde économique est constitué par les entreprises mais en leur sein, il y a une force de travail, les salariés, aussi, elle s'interroge sur le fait que cette composante du monde économique soit exclue de la réflexion.

La Présidente considère qu'il s'agit d'une véritable question, nonobstant elle estime que dans un premier temps, l'intention de monsieur le préfet était de recueillir strictement, les difficultés rencontrées et de voir quels types de réponses étaient apportées par les différents organismes. L'idée à terme, étant que la Collectivité de Corse mette en place une conférence sociale, qui réunirait l'ensemble des partenaires, y compris les syndicats de salariés : il s'agit du reste, d'une demande du CESECC, à l'image de ce qui a déjà été fait, afin de faire remonter toutes les problématiques de ce secteur.

Cette initiative prise par le préfet avait pour objet essentiellement, le repérage et la mise en lumière de l'ensemble des difficultés et les réponses qui sont aujourd'hui, proposées par les différents interlocuteurs, et voir dans quelle mesure, elles sont adaptées puis, élargir à la question des salariés au sein de ces entreprises, en considérant que ces démarches sont différentes et complémentaires en même temps.

Michèle BARBE évoque pour sa part, au niveau du secteur du bâtiment, le blocage des permis de construire par les problèmes d'instruction que rencontrent les architectes, à cause du retour très lent des services de l'Etat.

La Présidente affirme que de nombreux intervenants ont souhaité une clarification, une simplification administrative, avec l'idée récurrente du « millefeuille administratif » et des interlocuteurs multiples. Il a été du reste, évoqué la mise en place en Préfecture, d'un guichet unique afin d'avoir accès aux dispositifs de l'Etat. Les réunions dans ce même format, sont prévues à la fréquence d'une réunion par trimestre, et entre-temps d'autres réunions se tiendront sur des thèmes spécifiques.

Michèle BARBE poursuit par l'annonce d'éventuelles diminutions des aides d'Etat en termes de transition énergétique.

La Présidente répond par la négative parce que d'abord le budget de l'Etat n'est pas encore voté, mais aussi à cause des économies drastiques qui sont prévues et s'exerceront sur le fonds vert, sur la transition écologique et en particulier la transition énergétique. D'une façon générale, les volets financiers et de capacité financière n'ont pas été évoqués, seuls ont été mis en avant les dispositifs existants. Cependant, elle estime que ces questions seront rapidement soulevées par les différents partenaires.

Puis **la Présidente** poursuit sur le calendrier des réunions à venir :

☞ Le séminaire Tourisme se déroulera jeudi 27 mars prochain.

☞ En outre, **La Présidente** revient sur la présentation des fonds européens qui a eu lieu, jeudi 23 janvier dernier, en présence de la commission européenne, concernant le bilan et les perspectives : au regard de l'importance des enjeux, d'ici mai prochain, une réunion portant sur l'ensemble des fonds européens, du bilan réalisé, de ce qui a été mis en place, et surtout des perspectives sur les nouveaux programmes mis en place, se déroulera avec les différents partenaires. Par ailleurs, un compte-rendu de ladite réunion sera transmis rapidement

☞ Enfin, la réunion annuelle avec les mandants se tiendra en mai prochain.

Michèle BARBE s'enquiert des dates fixées pour ces événements.

La Présidente indique que dans la mesure où il convient de mobiliser des intervenants extérieurs pour ces réunions, les différentes disponibilités doivent être mises en regard.

☞ En dernier lieu, **la Présidente** porte à la connaissance de l'Assemblée la réception d'un rapport d'information inhérent à l'usage de la langue corse au cours des séances de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif, qui sera transmis aux Conseillers.

Ce rapport est une réponse aux réactions suite, à l'arrêt de la Cour d'Appel, qui annonce que la Collectivité de Corse se pourvoit en cassation. De surcroît, une réunion a été mentionnée de façon officielle par le Président du Conseil Exécutif, sur cette question de la langue corse.

Puis **la Présidente** donne la parole aux différents conseillers, afin qu'ils effectuent un compte-rendu de leurs représentations aux différentes instances.

Dans un premier temps, François CASABIANCA reviendra sur sa participation aux réunions du CESE (instance consultative nationale) dans le cadre de l'alimentation durable, et un point sur les représentations extérieures ayant déjà eu lieu, dans le cadre du rapport sur l'Autonomie alimentaire.

François CASABIANCA remercie la Présidente de lui donner l'occasion de faire ce bilan de diffusion du rapport relatif à l'Autonomie alimentaire, il précise que concernant le CESE, le travail est toujours en cours, par conséquent, il conviendra d'y revenir plus tard.

S'agissant du rapport relatif à l'Autonomie alimentaire de la Corse, ce bilan intervient 15 mois après la remise officielle du rapport et cette diffusion a été effectuée au gré des sollicitations, en particulier avec quelques-uns de la centaine de personnes qui avaient été auditionnées lors de cette auto-saisine.

A cet effet, un fichier Excel a été adressé aux conseillers avec une quinzaine de lignes de natures diverses (demandeurs/formes), mais aussi quelques points encore inachevés :

- une ligne à réaliser pour la revue « Isula Muntagna », qui a sollicité l'intéressé ;
- une ligne s'agissant d'une réflexion personnelle de l'intéressé, sollicitée par le magazine « Robba » ;
- et enfin, une ligne reste manquante, qui concerne les Assises de la Jeunesse qui devraient se dérouler début 2025, avec un thème essentiellement tourné vers la question alimentaire sur le besoin d'activation des racines méditerranéennes dans les régimes alimentaires en Corse.

Il souligne l'usage de l'expression « Riacquistu alimentare » qui ne figure pas au rapport, mais qui permet de relier autonomie alimentaire et mutations des modèles de consommations, vers la diète méditerranéenne.

✓ *Plusieurs types de supports et sollicitations ont eu lieu :*

- une émission de radio,
- une émission de télévision sur France 3 Corse Via Stella « Empreinte verte » animée par Stéphane USCIATI où le rapport du CESECC a servi de fil rouge au long des 52 minutes.

En revanche, il souligne n'avoir reçu aucune sollicitation émanant du quotidien « Corse Matin ».

✓ *Concernant le format :*

- des exposés courts (15 à 20') pour cibler des messages forts ;
- mais aussi plus longs, où la démarche, les moteurs, les enjeux et les préconisations ont pu être développés.

Il souligne la richesse des échanges, qui profitent à l'image du CESECC puisque la plupart ignore le travail et le rôle du Conseil, dans la société civile.

✓ *Les demandeurs de ces exposés couvrent des parties complémentaires de la société :*

- milieu associatif, avec Slow food, U svegliu calvese, le foyer rural de Pianello, la CLé ;
- des dynamiques organisationnelles locales, comme le tiers lieu de Linguizzetta, ou la Chaire mutations innovations dans les territoires de la Fondation de l'Université de Corse ;
- des instances, avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui organisait l'Agora de la Santé, ou la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) avec les réseaux InterPat et les projets alimentaires territoriaux.

✓ *Sur les thèmes et les préconisations :* un certain nombre de suggestions ouvertes par le rapport, sont reprises par les acteurs locaux et régionaux, par exemple :

- végétalisation des assiettes pour un meilleur rapport avec la diète méditerranéenne (prise en compte par la CAPA, qui fait un travail important notamment sur les légumineux) ;
- sécurité sociale de l'alimentation et le traitement de la précarité alimentaire sur le territoire ajaccien (CAPA) ;
- colloque de la Clé ;
- relation de façon forte les enjeux de santé publique avec l'ARS, qui met en place un réseau régional dans lequel il est demandé au CESECC de participer de façon active ;
- le marché d'intérêt national : ODARC a mis en place un GT auquel Hyacinthe CHOURY participe.

✓ Tout cela confirme que le *levier majeur reste l'alimentation* : le Riacquistu alimentare porte ses fruits de façon très forte, il était d'abord linguistique et culturel et aujourd'hui il doit concerner les assiettes.

En outre, le rôle majeur des projets alimentaires territoriaux a été mis en exergue avec 7 projets alimentaires territoriaux déjà dénombrés en Corse et 3 en préparation ; ils ont été mis en valeur par

le Conseil qui a contribué à les faire connaître et sont aujourd'hui, repris par le CESE : le droit pour une alimentation équilibrée pour tous, met en avant cette importance des projets alimentaires territoriaux et par-là même la réponse territorialisée à ces enjeux alimentaires au niveau national. La gouvernance locale est concernée avec la mise en place du 1^{er} conseil de gouvernance alimentaire dans la communauté de communes du Fiumorbu-Castello, qui du reste, a sollicité l'intéressé afin d'en faire partie.

✓ A l'inverse, *il y a des propositions dont personne ne s'est emparé* parmi lesquelles :

- la structuration d'une offre régionale en termes de maraîchage reste en devenir, alors que cela devrait constituer un volet majeur ;
- la banque alimentaire, encore balbutiante, où un gros effort reste à faire ;
- la faiblesse des statistiques régionales pour connaître les flux d'entrées/sorties.

Toutefois, il se déclare inquiet car dans le cadre du travail en cours relatif à l'autonomie de la Corse, ce point a disparu alors qu'il s'agit d'un des points importants.

✓ *Sur la prise en compte par la Collectivité de Corse :*

Pour l'heure il n'y a pas de prise en compte explicite, et il présume un déficit de relation : aussi il suggère d'organiser en lien avec l'Exécutif, une organisation spécifique, post remise des rapports. Certaines instances telles que l'ODARC pourraient également s'en emparer, de la même façon, la Chambre des Territoires qui pour l'heure ne s'y est pas intéressée, et enfin, il en est de même pour l'Assemblea di a Gjuventu.

Enfin, la révision du PADDUC et sa dimension alimentaire : le rapport pourrait jouer un rôle dans la prise en compte du projet de société représenté par le PADDUC.

Tout cela exigerait une stratégie systématique de diffusion, même si au niveau du Bureau du CESECC, une réflexion est déjà en cours, cependant, selon lui, ce n'est pas seulement une question de communication : il faut sensibiliser, crédibiliser, conscientiser et anticiper. Cette stratégie doit être anticipée et figurer au départ du rapport, afin que cela soit pris en compte dans les travaux, avec une mention particulière pour le format 4 pages, avec un QR Code pour le télécharger et qui donne envie de le lire.

Michèle BARBE interroge François CASABIANCA quant à l'identification des 7 projets alimentaires territoriaux.

François CASABIANCA propose de faire une présentation générale, en indiquant qu'il y a les Communautés de communes de Fiumorbu-Castellu, d'Ile-Rousse Balagne, du Cap Corse, la CAPA, la CAB qui sont en cours

La Présidente remercie François CASABIANCA et revient sur la question de la diffusion, qui représente une préoccupation déjà exprimée lors de la rencontre avec le Conseil Exécutif, par conséquent de façon systématique désormais, outre le format 4 pages, il y aura une remise officielle mais aussi, un retour avec le Conseiller Exécutif en charge du dossier ainsi que les services, et l'ensemble des secteurs qui pourraient être intéressés.

Puis **la Présidente** donne la parole à Hélène DUBREUIL-VECCHI qui va revenir sur sa participation au Comité Technique du Comité Social du Travail local et propose à André ANGELETTI, de faire un retour rapide sur sa participation au CES de l'Arc Méditerranéen autour de la question de l'Eau.

Par ailleurs, **La Présidente** rappelle qu'un rapport d'information sur l'avis rendu sur les DSP par la commission européenne, avait été transmis pour lequel Flora MATTEI, la Conseillère exécutive en charge de ces questions s'est engagée à être auditionnée par le GT Transports : cette réunion aura lieu lundi 10 février prochain.

Hélène DUBREUIL-VECCHI indique que par délibération du 29 juillet 2020, la Collectivité de Corse a décidé la création d'un Comité du Travail Social et du Développement Social de Corse, qui est un nouvel espace de réflexion sur le travail social et médico-social que préside la Collectivité de Corse. Le rôle de cette structure est de valoriser, décloisonner et moderniser la pratique du travail social, en se saisissant des problématiques concrètes nouvelles rencontrées par les travailleurs sociaux et de proposer des pistes de réflexion voire des réponses opérationnelles.

Ce Comité de Travail Social fonctionne avec un comité de pilotage et un groupe projet, la Présidente du CESECC a été désignée pour participer au comité de pilotage, elle y est représentée par Hyacinthe CHOURY.

Ce comité de pilotage s'est réuni pour la 1^{ère} fois, le 19 avril 2023 à Bastia et des ateliers de travail ont été arrêtés par les 10 membres du Comité de pilotage :

- 1- le rôle, la place, les moyens et la reconnaissance, du travail social dans la société ;
- 2- la sélection et la formation des travailleurs sociaux en Corse ;
- 3- la coordination des travailleurs sociaux dans le territoire.

Ainsi, après plusieurs séances de travail sur 2023-2024 qui ont réuni plus de 90 participants, les premiers travaux (orientation et outils) ont été présentés au Comité Technique en décembre dernier, le rôle de ce CT est de synthétiser et de valider les travaux avant de les soumettre au Comité de pilotage qui doit se tenir en juin 2025.

L'intérêt des participants reflète les attentes des travailleurs sociaux sur les points évoqués sur l'ensemble du territoire : en effet, les travaux et pistes d'améliorations sur les 3 points cités plus avant, ont vocation -dès validation par le Copil- à être transmis au Conseil du Travail Social, mais aussi à être opérationnels sur le territoire en fonction des spécificités.

La Présidente remercie Hélène DUBREUIL-VECCHI pour sa présentation exhaustive, et donne la parole à André ANGELETTI.

André ANGELETTI initie son propos par le contexte de ce rapport dont le but est de présenter des chiffres relatifs à l'agriculture en Corse et les problèmes rencontrés, mis regard avec l'Arc Méditerranéen qui rencontre les mêmes difficultés quelle que soit la région, voire les îles. Le but est de solliciter l'Europe, à travers ce rapport qui devrait être finalisé d'ici le mois de juin 2025, afin que chacun définisse ses problèmes spécifiques et que l'Europe en tienne compte. Cette méthode reviendrait à requérir des moyens complémentaires financiers.

Christian NOVELLA souhaite signaler la réunion qui va se tenir en visioconférence à l'initiative du CESE, mercredi 29 janvier à 14h, inhérente à la présentation du projet d'avis « La restauration de la nature : face à l'urgence, donnons l'envie d'agir » en présence de 2 représentants (environnement et nature).

André ANGELETTI reprend la parole et indique avoir omis de préciser que l'Arc Méditerranéen est présidé par l'Occitanie.

La Présidente précise qu'il en est ainsi, jusqu'à la fin de l'année, car il s'agit d'une présidence tournante.

La Présidente remercie l'ensemble des Conseillers pour leur attention, participation, leur engagement dans les débats et souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative ainsi que Christophe, le technicien d'ATACC, avant de clore les débats et lever la séance à 12h30.

ANNEXES

Amendements au projet d'avis 2025-01

Présentation des actions de promotion de l'autosaisine « Manghjà nustrali, un'alta primura.
L'autonomie alimentaire de la Corse : une cause territoriale »

1
2 **PRUGETTU D' AVISU CESEC 2025-01'**
3 **PROJET AVIS CESEC 2025-01**

4
5 *Relatif au*
6 *Rilativu à u*

7
8 **Schéma territorial des espaces naturels sensibles de Corse 2025-2034**

9
10 *Schema territoriale di i spazii naturali sensibili di Corsica 2025-2034*

11
12 **Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L.
13 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

14 *Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L.*
15 *4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

16
17 **Vu** la lettre de saisine du 17 janvier 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil
18 Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique, Social, Environnemental et
19 Culturel de Corse sur le **Schéma territorial des espaces naturels sensibles de Corse**
20 **2025-2034;**

21
22 *Vistu a lettera di presentazione di u 17 di ghjennaghju di u 2025 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu*
23 *Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e*
24 *Culturale di Corsica rilativu à u Schema territoriale di i spazii naturali sensibili di Corsica*
25 *2025-2034;*

26
27 **Après avoir entendu, Monsieur Guy ARMANET,** accompagné des services de la
28 Direction Générale Adjointe Aménagement et Développement des Territoires ;

29

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 49

NPAV : 0

ABSTENTION : 16 (ACKER-CESARI Véronique, BARTOLI Anthony, BATTESTINI Antoine,
BOUDA Gérôme, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE Jean, CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick,
CLEMENTI Jean-Pierre, D'ORAZIO Xavier, GODINAT Jean-Pierre, LIBERATORE-RUGGERI
Cécile, LUCIANI Jean-Pierre, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NOBILI Laura, NOVELLA
Christian, VITALI Pierre,

CONTRE : 0

POUR : 33

30 **Sur rapport de François CASABIANCA**, pour la commission « Politiques
31 environnementales aménagement, développement des territoires urbanisme », réunie le
32 lundi 20 janvier 2025 ;

33 *À nant'à u raportu di François CASABIANCA , per a cummissione « pulitiche ambientale,*
34 *assestu di u territoriu è urbanisimu », addunita u 20 di ghjennaghju di u 2025.*

35

36

37 **Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,**

38 **Réuni en séance plénière le 28 janvier 2025, à Ajaccio**

39 **Prononce l'avis suivant**

40

41

42 *U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica*

43 *Adunitu in seduta pienaria u 25 di ghjennaghju di u 2025, in Aiacciu*

44 *Prununzia l'avisu chì seguita*

45

46

47 Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse a soumis à l'avis du CESECC un
48 rapport relatif au Schéma territorial des espaces naturels sensibles (STENS), qui
49 représente un enjeu majeur pour la préservation de la biodiversité et la gestion durable
50 des espaces naturels de notre territoire, mais aussi pour la définition d'une stratégie
51 d'acquisitions foncières. La mobilisation ciblée du droit de préemption privilégie un
52 maillage territorial en mettant en œuvre une stratégie différenciée d'aménagement et
53 d'ouverture au public de ces espaces ainsi préservés.

54 En premier lieu, concernant directement le STENS, **le CESECC souhaite** aborder la
55 question des transversalités et de l'harmonisation :

56 ✓ **Il constate**, notamment, que le choix a été fait de ne pas prendre en compte, dans
57 le STENS, les catégories d'espaces naturels qui font déjà l'objet d'une protection
58 forte (réserves naturelles, zones NATURA 2000, etc.), pour lesquelles, compte
59 tenu de leur vulnérabilité accrue par une forte anthropisation, il avait préconisé
60 l'établissement d'un plan de sauvegarde. **Il s'interroge** sur le fait que cela pourrait
61 induire des modes de gestion et des niveaux d'intervention différents, suivant la
62 nature de ces sites.

63 ✓ De plus, la Collectivité de Corse n'ayant pas vocation à gérer tous les sites et du
64 fait de l'existence de délégations de gestion, **il souligne** l'importance de la
65 recherche d'une harmonisation dans les modes de gestion des différents
66 délégataires, en mettant un focus particulier sur la mise en conformité avec le
67 PADDUC et le respect des règles d'urbanisme (notamment pour les 34 zones ENS

68 de vigilance prévues, au sein desquelles l'action foncière de préemption n'est pas
69 prioritaire).

70 ✓ Il en va de même, selon **le CESECC**, pour l'articulation entre le STENS et la
71 stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SCAP) dans sa déclinaison pour
72 la Corse et le décret national du 12 avril 2022 définissant la notion de protection
73 forte et les modalités de sa mise en œuvre (recherche de complémentarités, vision
74 globale sur la notion de protection, créations communes, etc.).

75 ✓ **Le CESECC relève** la complexité de la gouvernance exposée dans le STENS, qui
76 apparaît comme étant de nature à accroître la difficulté de la gestion de ces
77 espaces et le risque de pouvoir constater des disparités de gestion entre un espace
78 et un autre.

79 Par ailleurs, **le CESECC considère** que le STENS présente une certaine forme de
80 déséquilibre dans l'importance accordée à la notion d'aménagement des sites et celle de la
81 préservation des milieux. **Il aurait apprécié** que soient considérées et mentionnées la
82 détermination des impacts écologiques, l'élaboration d'une politique de conservation et la
83 réalisation d'études sur la faune et la flore préalablement à l'aménagement des sites. **Il**
84 **rappelle** l'entrée en vigueur de la Loi européenne sur la restauration de la nature, le 18
85 août 2024, et son application via un plan national qui doit inciter à restaurer les ENS
86 dégradés avant de les aménager.

87 **Le CESECC soulève** la question de la police de l'environnement et la capacité de la
88 puissance publique à mettre en œuvre une surveillance, à veiller à l'application des lois et
89 règlements, réduire les pressions sur les milieux et réguler la fréquentation. S'il s'interroge
90 sur l'articulation et la coordination entre les différents acteurs, et en particulier les services
91 de la Collectivité et de l'Office de l'environnement, **le CESECC se réjouit** de
92 l'information qui lui a été donnée sur le fait que 11 personnels de terrain de la Collectivité
93 de Corse en charge des espaces naturels soient d'ores et déjà assermentés et de la volonté
94 de poursuivre les actions de formation des personnels dans ce sens. **Il aurait** cependant
95 apprécié que les moyens d'action (en interne et à travers les partenariats avec la
96 Gendarmerie, l'OFB, les parcs marins, etc.) soient explicités et que les besoins soient
97 quantifiés dans le STENS en fonction de ses objectifs.

98 Concernant la stratégie d'action et son élaboration exposée dans le STENS, **le CESECC**
99 **considère** que disposer d'une stratégie établie en matière de fréquentation des sites et de
100 leur sécurisation devrait logiquement constituer un préalable à la détermination des
101 moyens de sa mise en œuvre.

102 Considérant qu'il faut renforcer la veille foncière afin de faciliter l'exercice du droit de
103 préemption et d'expropriation qui est un outil d'importance pour l'aménagement et la
104 préservation des sites, ainsi que le fait que l'augmentation du nombre des Espaces
105 naturels sensibles (ENS) entraîne mécaniquement une augmentation des moyens
106 nécessaires à leur gestion tout autant que des investissements, **le CESECC s'interroge**

107 sur la prise en compte des répercussions financières du STENS dans un contexte
108 budgétaire de plus en plus contraint, et du faible pourcentage du budget de la CdC alloué
109 aux espaces naturels.

110 **Le CESECC souligne** que, lors de la mise en œuvre d'aménagements sur les sites
111 naturels, il est impératif de prendre en compte la nécessité de réaliser, presque
112 systématiquement, des installations sanitaires qui font grandement défaut à l'heure
113 actuelle. D'autre part, devant le constat que l'état des réseaux d'assainissement représente
114 parfois un risque pour les espaces naturels et compte-tenu de la prégnance de la gestion
115 de la ressource en eau, **le CESECC suggère** que l'Office de l'équipement hydraulique de
116 la Corse (OEHC) pourrait utilement être associé au Comité technique et au Comité de
117 pilotage du schéma.

118 En dernier lieu, **le CESECC souhaite** faire un focus sur le site de Cavallo, qui est un site
119 particulier, tant pour ses caractéristiques intrinsèques : biodiversité, potentiel
120 archéologique, historique et culturel (pour exemple, le site archéologique d'où était
121 extraite la pourpre utilisée pour teindre en rouge la toge des empereurs romains), intérêt
122 paysager, que pour la situation particulière qu'on lui connaît, en termes de foncier,
123 d'urbanisme et d'usage privatif du domaine maritime et terrestre. **Le CESECC rappelle**
124 qu'il s'agit d'un site qui se dégrade, même s'il a fait l'objet d'un travail approfondi,
125 notamment du fait d'atteinte à l'environnement : disparition de certaines espèces qui y
126 avaient été recensées, déversements d'eaux usées, artificialisation des sols, etc. Pourtant,
127 la réponse à cette dégradation reste, selon **le CESECC** et malgré les premières mesures
128 de préemption, relativement sous-dimensionnée eu égard aux enjeux identifiés ainsi qu'à
129 leur portée symbolique et politique. Aussi, **il s'interroge** sur la nécessité de réfléchir,
130 avant tout aménagement, à une politique d'ensemble qui pourrait y être menée, en
131 utilisant à des fins de préservation tout l'arsenal législatif et réglementaire (qui pourrait
132 potentiellement aller jusqu'à des expropriations), ainsi que la recherche de pistes de
133 valorisation de son potentiel.

134 Sur un champ de réflexion plus large que les seuls espaces naturels sensibles, **le CESECC**
135 **souhaite** aborder certains points qui lui paraissent primordiaux :

136 ✓ **Il considère** que, dans le respect de la loi climat et résilience, la création d'un
137 nouveau réseau important d'ENS contribue à endiguer l'artificialisation des sols
138 qui a doublé par rapport à la moyenne nationale durant ces dernières années (14%
139 en Corse au lieu de 7,6% en moyenne nationale), en empiétant notamment sur les
140 Espaces stratégiques agricoles (ESA) et les espaces naturels du littoral pour que la
141 Corse demeure la région la moins artificialisée au regard de sa surface. **Il rappelle,**
142 à cet effet, que les espaces remarquables qui caractérisent une très grande partie de
143 sites ENS existants ou à créer sur l'île, bénéficient d'une protection légale
144 interdisant toute construction ou installation, à l'exception de la mise en place
145 d'équipements légers nécessaires à leur gestion et à l'ouverture du public (Art
146 L121-23 du code de l'urbanisme).

147 ✓ **Le CESECC rappelle** qu'en matière d'espaces naturels, en Corse, la prégnance de
148 la surfréquentation relève d'un constat partagé et indéniable. Si les aménagements
149 des sites, comme la création et la gestion de parkings, peuvent aider à la
150 combattre, **le CESECC estime** qu'ils ne sont cependant pas suffisants pour la
151 circonvenir, et qu'il sera indispensable d'instaurer, dans certains cas, une gestion
152 des flux sur la base de quotas prédéfinis.

153 ✓ Concernant la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, **le CESECC**
154 **apprécie** le fait que la Collectivité de Corse mène de nombreuses actions visant à
155 agir sur les comportements des usagers, et soit dotée d'un service dédié et
156 d'animateurs. Néanmoins, **il suggère** d'étudier la possibilité de mettre en place des
157 actions avec l'ensemble des acteurs du monde artistique, avec des pratiques variées
158 (musique, chant, danse, photographie, peinture, spectacle vivant, etc.) qui seraient
159 susceptibles d'induire une modification des comportements visant à faire diminuer
160 la passivité des visiteurs ou des usagers, les faisant passer de touriste
161 consommateur à touriste acteur respectueux de son environnement.

162 ✓ Enfin, **le CESECC souhaite** aborder la problématique du développement
163 d'activités lucratives privées grâce à l'occupation ou l'exploitation de sites
164 emblématiques. Cela pose le problème de l'accès, qui dans certains cas n'est plus
165 autorisé à des usagers non accompagnés, plaçant donc les accompagnateurs en
166 situation de quasi-exclusivité, et ce, sans aucune contrepartie. **Il suggère** qu'une
167 réflexion pourrait être utilement menée pour :

168 • Encadrer et organiser ces activités pour ne pas seulement subir ou contenir les
169 appétits qui s'expriment, en exigeant de rendre des comptes à la puissance
170 publique et à la société ;

171 • Envisager des solutions pour que les exploitants des sites emblématiques ne restent
172 pas uniquement des utilisateurs et, dans une démarche de responsabilisation,
173 deviennent acteurs et partenaires à part entière de leur préservation et de leur
174 gestion ;

175 • Rechercher une valorisation de ces activités qui permette d'inciter des jeunes
176 Corses à s'engager dans le développement à travers des pratiques qui soient
177 respectueuses et responsables.

178 Pour conclure, si **Le CESECC a émis** un certain nombre de remarques ou de
179 questionnements, **il tient** néanmoins à souligner le travail conséquent, pertinent et
180 sérieux, qui a présidé à l'établissement d'un document qui faisait jusqu'à présent défaut. **Il**
181 **se félicite** de cet effort de cadrage des compétences héritées des anciens Départements,
182 qui les exerçaient avec des orientations différentes et sans harmonisation des pratiques. **Il**
183 **salue** le fait qu'il montre une réelle valeur pédagogique, qu'il a permis d'établir la
184 définition de nouveaux ENS et la création d'un Système d'information géographique

185 (SIG). Aussi, **le CESECC émet** un avis favorable à l'approbation du Schéma territorial
186 des espaces naturels sensibles 2025-2034.

187 **La Présidente,**

188 **Marie-Jeanne NICOLI**

RAPPORT "MANGHJA NUSTRALI, UN'ALTA PRIMURA": POINT D'INFORMATION PROMOTION DE L'ETUDE

MOIS	ESPACES DE PROMOTION DE L'ETUDE ET CONTEXTE DE LA SOLLICITATION	TYPE DE COMMUNICATION	EVALUATION DU DEGRE DE PRISE EN COMPTE DES PRECONISATIONS
2023			
SEPTEMBRE	Festival Ribellazione	Présentation du rapport	
OCTOBRE	IRA de Bastia	Audition par les élèves de l'IRA de Bastia qui réalisaient une étude commandée par la CdC sur "la construction d'une gouvernance en faveur d'une alimentation saine et durable pour tous en Corse"	
OCTOBRE	Colloque CLE/"Une Corse moins pauvre demain?"	Présentation du rapport	
NOVEMBRE	Université de Corse/Chaire mutations et Innovations/"Produire, transformer, innover: le monde agricole et agroalimentaire corse en mutation"	Participation à la table ronde "Stratégies innovantes de mise en marché et mode de consommation"	
2024			
FEVRIER	RCFM	Emission "L'autonomie alimentaire : La Corse espère y accéder en 2040"	
MARS	VIA STELLA/Emission "empreinte verte"	Interview	
MAI	ARS/Agora de la santé	Participation à la table ronde « Vers l'autonomie alimentaire de la Corse : mobiliser conjointement une agriculture nourricière et des modèles de consommation plus méditerranéens »	
MAI	Parc Gallea/Conférence "Habiter la terre autrement"	Participation table ronde en public	
JUILLET	Foyer rural de Pianellu/A festa di a muntagnera	Présentation du rapport auto saisine	
SEPTEMBRE	Association una lenzà d'annacqua/festival "A festa paesana"	Participation table ronde "projet tiers lieu agroécologique"	
SEPTEMBRE	Territorialisation de la planification écologique en Corse	Participation groupe de travail "alimentation"	
SEPTEMBRE	Revue Isula Muntagna	Article	
OCTOBRE	Svegliu calvese/Appuntamenti di u Tramontu	Présentation du rapport d'auto saisine	
NOVEMBRE	CESE/« quelles solutions pour permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante ? »	Participation aux réunions de la commission "territoires, agriculture et alimentation"	attendre la fin des travaux et la restitution de l'avis pour apprécier le degré de prise en considération de la dimension territoriale corse dans cette étude
2025			
JANVIER	ADEME/étude résilience syst. alimentaire de la Corse	Membre du CoPil Prépa - étude système alimentaire de la Corse et relecture du cahier des charges en particulier sur le contexte de la Corse	